



En exercice : 58
Présents : 45
Votants : 49

Séance du 12 juin 2023

Le Douze Juin Deux Mille Vingt-Trois à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 6 juin 2023, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVILLE
CRAON

CUILLÉ
DENAÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRÉ LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES ST GAULT
RENAÉ
SENONNES
SIMPLÉ
ST AIGNAN S/ROË
ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROË
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET

TRIDON Fabrice, suppléant
MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
CHAUVIN Maxime, titulaire
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
SORIEUX Vanessa, titulaire
VALLÉE Jacky, titulaire
TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COUËFFÉ Dominique, titulaire
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
BANNIER Géraldine, titulaire
DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires
/
/
BASLÉ Jérôme, titulaire
BERSON Christian, titulaire
/
LECOT Gérard, titulaire
CHADELAUD Gaétan, titulaire
JULIOT Thierry, titulaire
JUGÉ Joseph, titulaires
BRÉHIN Colette, titulaire
MÉZIERES Hervé, suppléant
/
CHAMARET Richard, titulaire
GENDRY Daniel, titulaire
RESTIF Vincent, titulaire
LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires
BARBÉ Béatrice, titulaire
CLAVREUL Yannick, titulaire
PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
GAUCHER Olivier, titulaire
BOURBON Aristide, titulaire
GILLES Pierrick, titulaire
/
/
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : DEROUET Loïc (Astillé), DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-le-Vivien), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), DESHOMMES Catherine (Cuillé), GOHIER Odile (Denazé), TESSIER Jean-Pierre (La Boissière), CHANCEREL Philippe (Livrée-la-Touche), BEUCHER Clément (St Poix), GUINEHEUX Dominique (St Quentin-les-Anges), PELLUAU Philippe (Renazé).

Étaient absents : DALIFARD Alexia (Ballots), HAMARD Benoît (Craon), Derval Séverine (La Selle-Craonnaise), BAHIER Alain (Mée), GARBE Pascale (Méral),

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Jean-Sébastien DOREAU a donné pouvoir à Florence BÉZIER
Philippe CHANCEREL a donné pouvoir à Hervé MÉZIERES
Clément BEUCHER a donné pouvoir à Colette BRÉHIN
Dominique GUINEHEUX a donné pouvoir à Christophe LANGOUËT

Secrétaire de Séance : Élu M. Philippe GUIARD, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2023-06/83 : RESSOURCES HUMAINES

Séance du : 12 juin 2023

OBJET 2023-06/83 : RESSOURCES HUMAINES

ENVIRONNEMENT : SUPPRESSION/CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAINTENANCE

Monsieur **GUINEHEUX Dominique**, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil Communautaire que Le service Bâtiment est composé de deux grandes missions :

- La maintenance et les travaux courants des équipements pour l'ensemble des bâtiments de la collectivité, y compris du CIAS ;
- La maîtrise d'œuvre et le suivi de chantier des projets structurants.

Afin de répondre aux différents projets de la collectivité et de maintenir une réactivité dans la maintenance des équipements, il est proposé :

- De supprimer un poste « d'Agent de maintenance » ;
- A compter du 1^{er} juillet 2023 ;
- A temps non complet (17,50/35^{ème}) ;
- Sur les cadres d'emploi des Agents de maîtrise et des Adjointes Techniques Territoriaux.
- De créer un poste « d'Agent de maintenance » ;
- A compter du 1^{er} juillet 2023 ;
- A temps complet (35/35^{ème}) ;
- Sur les cadres d'emploi des Agents de maîtrise et des Adjointes Techniques Territoriaux.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,
Considérant l'inscription au budget 012,
Considérant l'avis favorable du comité social territorial du 25 mai 2023.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :
A l'unanimité (49 votants),

- ⇒ **VALIDE** la proposition de suppression d'un poste « d'agent de maintenance », à temps non complet (17.50/35^{ème}), sur les cadres d'emploi des Agents de maîtrise et des Adjointes Techniques Territoriaux, à compter du 1^{er} juillet 2023.
- ⇒ **VALIDE** la proposition de création d'un poste « d'agent de maintenance », à temps complet (35/35^{ème}), sur le cadre d'emploi des Agents de maîtrise et des Adjointes Techniques Territoriaux, à compter du 1^{er} juillet 2023.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20230612-DELIB20230683-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2023

Affichage : 23/06/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 23 Juin 2023

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT



Le Secrétaire de séance,
Philippe GUIARD

